

	<p style="text-align: center;"><b>Procès-verbal du Conseil municipal</b> (Article L.2121-25 du CGCT) ----- <b>Séance du mardi 08 juillet 2025 à 18 h 00</b></p>	<p><u>Conseillers municipaux (23 sièges) :</u> <i>En exercice : 23</i> <i>Présents : 15 (13 pour le point n°2)</i> <i>Excusés avec procuration : 5</i> <i>Excusés sans procuration : 0</i> <i>Non excusés : 3</i> <i>Votants : 20 (17 pour le point n°1, 18 pour le point n°4)</i></p>
---	---	--

**L'an deux mille vingt-cinq et le huit juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le trois juillet deux mille vingt-cinq conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie de Langogne, sous la présidence de M. Marc OZIOL, maire.**

**Présents** : BEAUD Marie-Josée - BLAES Guylène - BOURRET Jean-Marc - BOYER Quentin - CHABALIER Francis - CHAZE Thierry - COLLANGE Jean-François - MARTIN Rose-Marie - L'HERMET Yvan (arrive pour le point n°2) - OZIOL Marc - PÉRISSAGUET Liliane - PROUHEZE Henry - TRIOULIER Johanne (arrive pour le point n°2) - VENIER Christophe - VIALA Gérard.

**Absents** : ALLE Olivier (donne pouvoir à Marc OZIOL) - BONNEFILLE Joceline (donne pouvoir à Yvan LHERMET) - FOURNIER Virginie (non excusé) - GELLION Marie-Noëlle (donne pouvoir à Marie-Jo Beaud) - RENOUARD Patrick (non excusé) - MEJEAN David (non excusé) - PALPACUER Geneviève (donne pouvoir à Guylène BLAES) - KREMPP Nahlia (donne pouvoir à Johanne TRIOULIER)

*Après appel nominatif des conseillers et vérification du quorum, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-François COLLANGE est élu secrétaire de séance.*

### **1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025**

*Délibération n°2025-07-037 – Publiée le 10 juillet 2025*

M. le maire dépose devant l'assemblée le procès-verbal des débats du Conseil Municipal du 27 mai 2025.

Il rappelle que les observations éventuelles formulées ce jour et approuvées par le conseil municipal seront notées dans le PV d'aujourd'hui et ajoutées au PV présenté en annexe.

#### **Le Conseil municipal,**

Vu le projet de procès-verbal des débats du conseil municipal du 27 mai 2025 tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

#### **DÉCIDE :**

- D'approuver le PV des débats du 27 mai 2025 tel qu'annexé à la présente délibération.

- De dire que le procès-verbal final sera intégré au registre des délibérations et publié sur le site Internet de la commune

**2°) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER MARGERIDE FIXEE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL**

*Délibération n°2025-07-038 – Publiée et transmise en Préfecture le 10 juillet 2025*

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT. Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté du Haut-Allier Margeride pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

A défaut d'un tel accord constaté par le préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale, il fixera à 22 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT. Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 29 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

<i>Nom des Communes membres</i>	<i>Populations municipales</i>	<i>Nombre de conseillers communautaires titulaires</i>
Langogne	2860	13
Bel Air Val d'Ance	540	3
Naussac-Fontanes	368	2
Auroux	365	2
Saint-Bonnet-Laval	258	2
Rocles	242	2
Luc	207	2

Saint-Flour de Mercoire	185	1
Chastanier	78	1
Cheylard L'Evêque	64	1
<b>TOTAL DES SIEGES RE-PARTIS</b>		<b>29</b>

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté du Haut-Allier Margeride.

*M. Chaballier explique que par exemple, dans le Syndicat des monts de la Margeride, l'intercommunalité de St Flour (Cantal) est représentée, mais que certaines communes de l'intercommunalité ne sont pas représentées au sein de leur conseil communautaire, ce qui est d'autant plus difficile pour les plus petites communes de s'intéresser à cette entité.*

*M. le maire précise que la commune de Langogne n'a pas la majorité au sein du conseil communautaire, mais ce n'est absolument pas un souci, et que c'est même très bien comme ça.*

### **Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2019 fixant la composition du conseil communautaire de la communauté du haut-Allier Margeride,

Considérant l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

### **DÉCIDE :**

- de fixer, à 29 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté du Haut-Allier Margeride, réparti comme suit :

Nom des Communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Langogne	2860	13
Bel Air Val d'Ance	540	3
Naussac-Fontanes	368	2
Auroux	365	2
Saint-Bonnet-Laval	258	2
Rocles	242	2
Luc	207	2
Saint-Flour de Mercoire	185	1
Chastanier	78	1
Cheylard L'Evêque	64	1

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **3°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES –PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Délibération n°2025-07-039 – Publiée et transmise en Préfecture le 10 juillet 2025*

Mme Périssaguet explique qu'au regard de de certaines informations nouvelles, le PPI voté le 25 mars 2025 puis modifié le 27 mai est de nouveau modifié de la façon suivante :

- Les travaux de rénovation des logements communaux ne débiteront pas avant 2026 ; ils sont donc reportés intégralement.
- Une petite partie de l'opération RHI-THIRORI devrait finalement débiter en 2025 ; des crédits sont ainsi ouverts sur cette opération.

M. le maire rappelle que ce sont des procédures de modification habituelles, au regard des éléments que l'on reçoit en cours d'année.

### Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9 ;

Vu la délibération n°2025-03-13 du 25 mars 2025 relative au plan pluriannuel d'investissement 2025 du budget principal ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

### DÉCIDE :

- D'approuver la modification du plan pluriannuel d'investissement 2025 pour le budget principal tel que présenté ci-après :

Opérations d'équipement (en milliers d'euros)	Montant total	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	2025	2026
<b>Programme d'investissement total pour rappel - Autofin. Prévisionnel / Final</b>	<b>3389,76</b>	<b>56,4</b>	<b>244,4</b>	<b>627,2</b>	<b>402,6</b>	<b>1278,16</b>	<b>781</b>
<i>Coût total des travaux et acquisitions</i>	<i>6079,9</i>	<i>81,4</i>	<i>426,3</i>	<i>1739,9</i>	<i>588</i>	<i>2039,8</i>	<i>1204,5</i>
<i>Subventions accordées</i>	<i>2307,3</i>	<i>25</i>	<i>181,9</i>	<i>1112,7</i>	<i>185,4</i>	<i>612,3</i>	<i>190</i>
<i>Subventions demandées / à demander</i>	<i>382,84</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>149,34</i>	<i>233,5</i>
<b>OPERATION 1025 - RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX</b>							
<b>Réhabilitations logements (Ermitage / 27 avenue Conturie) – autofin. prévisionnel</b>	<b>184,8</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36,8</b>	<b>148</b>
<i>Montant des travaux</i>	<i>413,8</i>			<i>0</i>	<i>0</i>	<i>36,8</i>	<i>377</i>
<i>Région (en cours d'instruction)</i>	<i>54</i>				<i>0</i>		<i>54</i>
<i>CD 48 contrat territoriaux (à demander)</i>	<i>60</i>			<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>60</i>
<i>CD 48 FRAT (Immeuble Conturie)</i>	<i>15</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>15</i>
<i>DETR (accordé)</i>	<i>100</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>100</i>
<b>OPERATION 1027 - PROJETS RHI-THIRORI</b>							
<b>RHI - THIRORI – autofin. prévisionnel</b>	<b>88,2</b>			<b>0</b>	<b>18,5</b>	<b>20,7</b>	<b>10,5</b>
<i>Montant des travaux</i>	<i>88,2</i>			<i>0</i>	<i>18,5</i>	<i>34,7</i>	<i>35</i>
<i>Revente bâtiment</i>	<i>0</i>					<i>0</i>	
<i>ANAH (à demander, 70% du déficit)</i>	<i>38,5</i>				<i>0</i>	<i>14</i>	<i>24,5</i>

Note : les montants des travaux, coûts d'acquisition ou du matériel, coûts des études... correspondent aux autorisations de programme (coût global de l'opération) et aux crédits de paiement (montant maximum des crédits pouvant être ouverts sur un exercice budgétaire donné).

**4°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Délibération n°2025-07-040 – Publiée et transmise en Préfecture le 10 juillet 2025*

Mme Périssaguet explique qu'un certain nombre d'éléments nouveaux amènent à proposer une décision modificative sur le budget principal. Elle présente ces éléments par chapitre et opération, et rappelle que les membres de la commission « Finances » n'ont pas formulé de remarques à la suite de la transmission du projet de décision modificative.

*M. le maire précise qu'une des principales opérations de cette décision modificative concerne la clôture du lotissement Lachamp.*

*M. le maire quitte la salle du conseil pour prendre un appel téléphonique urgent à 18h15.*

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu l'avis de la commission « Finances » recueillie par voie dématérialisée ;

Vu le projet de décision modificative telle qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- De modifier le budget principal 2025 selon la décision modificative n°1 annexée à la présente délibération, et dont les grandes lignes sont décrites ci-après :

Cpte	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM n°1	Total crédits 2025	Cpte	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM n°1	Total crédits 2025
<b>OPERATIONS REELLES</b>									
011	Charges à caractère général	1 294 700,00 €	21 250,00 €	1 315 950,00 €	013	Atténuation de charges	15 000,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €
012	Charges de personnel & Frais assimilés	1 809 058,00 €	- 7 970,00 €	1 801 088,00 €	70	Produits des Services	382 330,00 €	- €	382 330,00 €
14	Atténuations de produits	147 500,00 €	2 500,00 €	150 000,00 €	731	Fiscalité directe locale	246 656,00 €	- €	246 656,00 €
				0,00 €	73	Impôts & Taxes	1 793 027,53 €	1 195,00 €	1 794 222,53 €
65	Charges de gestion courante	468 394,90 €	82 628,84 €	551 023,74 €	74	Dotations & participations	1 356 774,00 €	4 206,34 €	1 360 980,34 €
	<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>3 719 652,90 €</b>	<b>98 408,84 €</b>	<b>3 818 061,74 €</b>	75	Autres produits de gestion courante	282 000,00 €	-	270 737,00 €
66	Charges financières	50 500,00 €	0,00 €	50 500,00 €		<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>4 075 787,53 €</b>	<b>4 138,34 €</b>	<b>4 079 925,87 €</b>
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	76	Produits financiers	100,00 €	- €	100,00 €
068	Dotations aux amortissements et provisions	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	77	Produits spécifiques	0,00 €	671,00 €	671,00 €
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>3 775 152,90 €</b>	<b>98 408,84 €</b>	<b>3 873 561,74 €</b>	78	Reprise sur amortissement et provisions			0,00 €
						<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>4 075 887,53 €</b>	<b>4 809,34 €</b>	<b>4 080 696,87 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>									
023	Virement à la section d'investissement	539 090,74 €	- 93 599,50 €	445 491,24 €					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 039 090,74 €</b>	<b>-93 599,50 €</b>	<b>945 491,24 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>
002	Résultat reporté			0,00 €	002	Résultat reporté	538 356,11 €		538 356,11 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>4 814 243,64 €</b>	<b>4 809,34 €</b>	<b>4 819 052,98 €</b>		<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>4 814 243,64 €</b>	<b>4 809,34 €</b>	<b>4 819 052,98 €</b>

Cpte	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	DM n°1	TOTAL 2025	Cpte	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	DM n°1	TOTAL 2025
<b>OPERATIONS REELLES</b>									
						<b>Emprunt et dettes assimilées ("réel")</b>			
					<b>16</b>	Emprunt d'équilibre (subventions prévisionnelles)	1 306 865,07 €	10 686,06 €	1 317 551,13 €
					16	Subventions d'investissement	269 160,00 €	2 700,00 €	271 860,00 €
					13		53 000,00 €		53 000,00 €
						<b>SUBVENTIONS SUR OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			
	<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 705 297,28 €</b>	<b>-245 125,98 €</b>	<b>2 460 171,30 €</b>	<b>13</b>		<b>1 012 970,97 €</b>	<b>-256 719,57 €</b>	<b>756 251,40 €</b>
910	Bâtiments divers	140 010,72 €	-33 120,80 €	106 889,92 €	910	Bâtiments divers	85 913,86 €	-11 000,00 €	74 913,86 €
911	Acquisition matériel	131 242,78 €	15 834,02 €	147 076,80 €	911	Acquisition matériel	58 201,00 €	0,00 €	58 201,00 €
926	Réseaux secs	68 000,00 €		68 000,00 €	926	Réseaux secs	3 200,00 €		3 200,00 €
965	Acquisition foncière	19 000,00 €	90 000,00 €	109 000,00 €	965	Acquisition foncière	0,00 €	0,00 €	0,00 €
974	Cimetière	5 000,00 €		5 000,00 €	974	Cimetière	0,00 €		0,00 €
976	Voirie	153 352,80 €	-2 000,00 €	151 352,80 €	976	Voirie	50 159,50 €	0,00 €	50 159,50 €
980	Espace Gargantua	330 112,93 €	-30 000,00 €	300 112,93 €	980	Espace Gargantua	0,00 €	0,00 €	0,00 €
986	Aménagement de la ville	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	986	Aménagement de la ville	27 389,83 €	2 494,43 €	29 884,26 €
1012	Agenda d'accessibilité bâtiments	3 084,00 €	0,00 €	3 084,00 €	1012	Agenda d'accessibilité bâtiments	113 179,61 €	-25 000,00 €	88 179,61 €
1016	Videoprotection	70 000,00 €	10 000,00 €	80 000,00 €	1016	Videoprotection	39 000,00 €	0,00 €	39 000,00 €
1018	Modernisation abattoir (HT)	100 145,53 €	44 000,00 €	144 145,53 €	1018	Modernisation abattoir (HT)	206 136,32 €	18 000,00 €	224 136,32 €
1019	Sécurisation des espaces de loisirs	0,00 €		0,00 €	1019	Sécurisation des espaces de loisirs	0,00 €		0,00 €
1022	Pôle d'échange multimodal	17 715,00 €		17 715,00 €	1022	Pôle d'échange multimodal	8 000,00 €		8 000,00 €
1023	Restaurant scolaire	0,00 €		0,00 €	1023	Restaurant scolaire	0,00 €		0,00 €
1024	Rénovation énergétique du gymnase	328 500,00 €	-282 839,20 €	45 660,80 €	1024	Rénovation énergétique du gymnase	183 734,00 €	-183 734,00 €	0,00 €
1025	Rénovation énergétique des logements	206 834,00 €	-170 000,00 €	36 834,00 €	1025	Rénovation énergétique des logements	57 480,00 €	-57 480,00 €	0,00 €

1027	RHI-THIRORI	14 700,00 €	20 000,00 €	34 700,00 €	1027	RHI-THIRORI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1028	DECI	10 000,00 €		10 000,00 €	1028	DECI	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1029	Quartier du Boulodrome	817 503,52 €	88 000,00 €	905 503,52 €	1029	Quartier du Boulodrome	0,00 €		0,00 €
1030	Atelier de découpe	202 140,46 €		202 140,46 €	1030	Atelier de découpe	90 000,00 €		90 000,00 €
1031	Arrosage stade	30 555,54 €		30 555,54 €	1031	Arrosage stade	90 576,85 €		90 576,85 €
1032	Rénovation quartier des Chauvets	47 400,00 €		47 400,00 €	1032	Rénovation quartier des Chauvets	0,00 €		0,00 €
	Rénovation Avenue Jean Moulin - chemin des 4 vents	5 000,00 €		5 000,00 €	1032	Rénovation Avenue Jean Moulin - chemin des 4 vents	0,00 €		0,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 705 297,28 €</b>	<b>-245 125,98 €</b>	<b>2 460 171,30 €</b>		<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 641 996,04 €</b>	<b>-243 333,51 €</b>	<b>2 398 662,53 €</b>
					10	<b>DOTATIONS FONDS DIVERS</b>	<b>82 162,14 €</b>	<b>-8 192,97 €</b>	<b>73 969,17 €</b>
1641	Emprunts en Euros - remb capital	450 000,00 €		450 000,00 €	10222	FCTVA	76 162,14 €	-8 192,97 €	67 969,17 €
10226	Taxe d'aménagement	3 000,00 €		3 000,00 €	10226	Taxe d'aménagement	3 000,00 €		3 000,00 €
165	Provisions Caution	3 000,00 €		3 000,00 €	165	Dépôts et cautionnement	3 000,00 €		3 000,00 €
16	<b>REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS et DOTATIONS</b>	<b>456 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>456 000,00 €</b>		<b>EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT (affectation résultat 2023)</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
					1388	Autres subv non transférables	€		0,00 €
26	Participation et création	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	24	Produits des cessions d'immobilisation	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>466 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>466 000,00 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>82 162,14 €</b>	<b>91 807,03 €</b>	<b>173 969,17 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3 171 297,28 €</b>	<b>-245 125,98 €</b>	<b>2 926 171,30 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>2 724 158,18 €</b>	<b>-151 526,48 €</b>	<b>2 572 631,70 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>									
					021	<i>Virt de la section de fonctionnement</i>	<b>539 090,74 €</b>	<b>-93 599,50 €</b>	<b>445 491,24 €</b>
040	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>	28	<i>Amortissements des immobilisations</i>	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
					040	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>

041	OPERATIONS PATRIMONIALES				041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	Total dépenses d'ordre	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €		Total des recettes d'ordre	1 039 090,74 €	-93 599,50 €	945 491,24 €
D001	Résultat reporté	391 951,64 €		391 951,64 €	R001	Résultat reporté			0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	3 763 248,92 €	-245 125,98 €	3 518 122,94 €		TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	3 763 248,92 €	-245 125,98 €	3 518 122,94 €

**5°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LACHAMP »**

*Délibération n°2025-07-041 – Publiée et transmise en Préfecture le 10 juillet 2025*

Mme Périssaguet explique qu'après sollicitation des services de la DDFiP par la commune, il a été établi définitivement que le budget annexe « Lotissement Lachamp » n'avait plus de raison d'être, au regard de la nature des opérations effectuée par ce budget. En effet, un budget de type « lotissement » est nécessaire pour la gestion de la vente d'un stock de terrains. Or, le budget actuel ne débouchera pas nécessairement sur la vente de terrains, ces derniers ayant fait l'objet en tout premier lieu d'un bail à construction.

Elle fait également un rappel historique : un bail à construction a été passé avec la société HLM Polygone à la fin des années 1990, disant qu'au bout de 50 ans, les pavillons construits sur ces terrains reviendraient à la commune. Elle ajoute qu'en 2012, un courrier a été envoyé à la société Polygone pour racheter les terrains ; ce courrier est resté sans réponse.

*M. le maire revient en salle du conseil à 18h20.*

*Mme Périssaguet poursuit en expliquant qu'il est illogique que ces terrains soient considérés comme étant des stocks, car ils n'ont pas vocation à être vendus. Il convient donc de supprimer ce lotissement. Elle conclut en disant que le résultat consolidé de la commune ne va pas changer.*

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu l'avis de la commission « Finances » recueilli par voie dématérialisée ;

Considérant que le maintien d'un budget annexe de type « Lotissement » n'a plus de raison d'être, les terrains n'ayant pas pour vocation première à être vendus ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- De supprimer le budget annexe « Lotissement Lachamp ».
- De préciser que le déficit de fonctionnement de ce budget sera repris au budget principal de la commune.

**6°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LACHAMP »**

*Délibération n°2025-07-042 – Publiée et transmise en Préfecture le 10 juillet 2025*

Mme Périssaguet explique que pour supprimer le budget annexe « Lotissement Lachamp », il est nécessaire d'ouvrir des crédits afin d'annuler toutes les opérations antérieures si nécessaire. Elle présente ces éléments par chapitre et opération, et rappelle que les membres de la commission « Finances » n'ont pas formulé de remarques à la suite de la transmission du projet de décision modificative.

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu l'avis de la commission « Finances » recueillie par voie dématérialisée ;

Vu le projet de décision modificative telle qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- De modifier le budget annexe « Lotissement Lachamp » 2025 selon la décision modificative n°1 annexée à la présente délibération, et dont les grandes lignes sont décrites ci-après :

Cpte	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM n°1	Total 2025	Cpte	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM n°1	Total 2025
<b>OPERATIONS RELLES</b>									
011	Charges à caractère général	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70	Ventes	16 418,71 €	57 111,00 €	73 529,71 €
					7015	Vente de terrains aménagés	16 418,71 €	57 111,00 €	73 529,71 €
012	Charges de Personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
065	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
					74	Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
					77	Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>16 418,71 €</b>	<b>57 111,00 €</b>	<b>73 529,71 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>									
71355	Variation des stocks des terrains aménagés	57 111,00 €	201 879,18 €	258 990,18 €	71355	Variation des stocks des terrains aménagés	57 111,00 €	144 768,18 €	201 879,18 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>57 111,00 €</b>	<b>201 879,18 €</b>	<b>258 990,18 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>57 111,00 €</b>	<b>144 768,18 €</b>	<b>201 879,18 €</b>
002	Résultat reporté	16 418,71 €	0,00 €	16 418,71 €	002	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>73 529,71 €</b>	<b>201 879,18 €</b>	<b>275 408,89 €</b>		<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>73 529,71 €</b>	<b>201 879,18 €</b>	<b>275 408,89 €</b>

Cpte	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	DM n°1	Total 2025	Cpte	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	DM n°1	Total 2025
<b>OPERATIONS RELLES</b>									
021	Immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
023	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1641	Emprunt	57 111,00 €	-57 111,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>57 111,00 €</b>	<b>-57 111,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>									
3555	Stocks de produits - terrains aménagés	57 111,00 €	144 768,18 €	201 879,18 €	3555	Stocks de produits - terrains aménagés	57 111,00 €	201 879,18 €	258 990,18 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>57 111,00 €</b>	<b>144 768,18 €</b>	<b>201 879,18 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>57 111,00 €</b>	<b>201 879,18 €</b>	<b>258 990,18 €</b>
001	Résultat reporté	57 111,00 €	0,00 €	57 111,00 €	001	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>114 222,00 €</b>	<b>144 768,18 €</b>	<b>258 990,18 €</b>		<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>114 222,00 €</b>	<b>144 768,18 €</b>	<b>258 990,18 €</b>

**7°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX DE LANGOGNE »**

*Délibération n°2025-07-043 – Publiée et transmise en Préfecture le 10 juillet 2025*

Mme Périssaguet explique qu'un certain nombre d'éléments nouveaux amènent à proposer une décision modificative sur le budget annexe « service des eaux de Langogne ». Elle présente ces éléments par chapitre et opération, et rappelle que les membres de la commission « Finances » n'ont pas formulé de remarques à la suite de la transmission du projet de décision modificative.

*M. le maire sort de la salle à 18h25 pour répondre à un appel téléphonique urgent, et revient à 18h26.*

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu l'avis de la commission « Finances » recueillie par voie dématérialisée ;

Vu le projet de décision modificative telle qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- De modifier le budget annexe « services des eaux de Langogne » 2025 selon la décision modificative n°1 annexée à la présente délibération, et dont les grandes lignes sont décrites ci-après :

Cpte	DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2025	DM n°1	TOTAL	Cpte	RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2025	DM n°1	TOTAL
					<b>OPERATIONS RELLES</b>				
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>98 050,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>98 050,00 €</b>	<b>70</b>	<b>Vente de produits et services</b>	<b>290 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>290 500,00 €</b>
605	Achats d'eau	10 000,00 €		10 000,00 €					
6064	Fournitures administratives	200,00 €		200,00 €	70111	Surtaxe eau potable	112 000,00 €		112 000,00 €
611	Sous-traitance générale	6 500,00 €		6 500,00 €	7012	Taxe et redevance (contre-redevance eau AELB)	30 000,00 €		30 000,00 €
61558	Autres biens immobiliers	5 000,00 €		5 000,00 €	70611	Surtaxe assainissement collectif	115 000,00 €		115 000,00 €
6156	Maintenance	5 000,00 €		5 000,00 €		Taxe et redevance (contre-redevance EU AELB)	30 000,00 €		30 000,00 €
622	Rémunération intermédiaires				7068	Autres prestations de service	3 500,00 €		3 500,00 €
6226	Honoraires	1 550,00 €		1 550,00 €					
6227	Frais d'actes et de contentieux			0,00 €					
6228	Divers	6 500,00 €		6 500,00 €					
627	Services bancaires et assimilés			0,00 €					
6358	Autres droits	300,00 €		300,00 €					
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	63 000,00 €		63 000,00 €					
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
6215	Personnel affecté	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	7588	Produits divers de gestion courante	-	-	€
<b>065</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>					
6541	Créances admises en non valeur								
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>20 300,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>23 300,00 €</b>					

66111	Intérêts	20 000,00 €	3 000,00 €	23 000,00 €	77	Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6688	Autres charges financières - frais de dossier	300,00 €	0,00 €	300,00 €					
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>119 350,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>122 350,00 €</b>		<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>290 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>290 500,00 €</b>
					<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>				
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>94 150,00 €</i>	<i>-3 000,00 €</i>	<i>91 150,00 €</i>					
042	<i>Opérations de transfert entre sections</i>				<b>042</b>	<i>Opérations de transfert entre sections</i>			
6811	Dotations aux amortissements	160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €	777	Amortissements subventions	83 000,00 €	0,00 €	83 000,00 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>254 150,00 €</b>	<b>-3 000,00 €</b>	<b>251 150,00 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>83 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>83 000,00 €</b>
002	<i>Résultat reporté</i>	<i>0,00 €</i>		<i>0,00 €</i>	002	<i>Résultat reporté</i>	<i>0,00 €</i>		<i>0,00 €</i>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>373 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>373 500,00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>373 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>373 500,00 €</b>

Cpte	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	DM n°1	TOTAL	Cpte	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	DM n°1	TOTAL
					OPERATIONS REELLES				
1311	Opération 126 - Travaux captages	23 584,95 €		23 584,95 €		Opération 126 - Travaux captages	0,00 €		0,00 €
	Opération 128 - Restructuration du réseau d'eau (jusqu'en 2028)				1313	Restructuration du réseau d'eau (jusqu'en 2028)	18 640,00 €	0,00 €	18 640,00 €
	Opération 130 - Travaux divers	282 386,65 €	30 000,00 €	312 386,65 €		Opération 130 - Travaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Opération 136 - Diagnostic assainissement	39 098,50 €	0,00 €	39 098,50 €		Opération 136 - Diagnostic assainissement	90 486,75 €	0,00 €	90 486,75 €
2031	Opération 140 - Diagnostic AEP	123 743,46 €	0,00 €	123 743,46 €	13118	Opération 140 - Diagnostic AEP	211 639,90 €	0,00 €	211 639,90 €
2031	Opération 141 - Diagnostic permanent	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €		Opération 141 - Diagnostic permanent	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Opération 142 - Télérelève	125 220,00 €	0,00 €	125 220,00 €		Opération 142 - Télérelève	99 576,00 €	0,00 €	99 576,00 €
16	Emprunts et Dettes	125 000,00 €	15 000,00 €	140 000,00 €	16	Emprunts et Dettes	316 173,59 €	48 000,00 €	364 173,59 €
					1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT (affectation résultat)	121 324,34 €	0,00 €	121 324,34 €
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	839 033,56 €	45 000,00 €	884 033,56 €		TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	857 840,58 €	48 000,00 €	905 840,58 €
					OPERATIONS D'ORDRE				
						Virement de la Section d'exploitation pour l'investissement	94 150,00 €	-3 000,00 €	91 150,00 €

040	Opérations de transfert entre sections	83 000,00 €	0,00 €	83 000,00 €	040	Opérations de transfert entre sections	160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €
	Total dépenses d'ordre	83 000,00 €	0,00 €	83 000,00 €		Total des recettes d'ordre	254 150,00 €	-3 000,00 €	251 150,00 €
001	Résultat reporté	189 957,02 €	0,00 €	189 957,02 €	001	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	1 111 990,58 €	45 000,00 €	1 156 990,58 €		TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 111 990,58 €	45 000,00 €	1 156 990,58 €

**8°) FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « MUSEE DE LA FILATURE DES CALQUIERES »**

*Délibération n°2025-07-044 – Publiée et transmise en Préfecture le 10 juillet 2025*

Mme Périssaguet explique qu'un certain nombre d'éléments nouveaux amènent à proposer une décision modificative sur le budget annexe « Musée de la Filature des Calquières ». Elle présente ces éléments par chapitre et opération, et rappelle que les membres de la commission « Finances » n'ont pas formulé de remarques à la suite de la transmission du projet de décision modificative.

*M. le maire précise que la modification concerne essentiellement un réajustement de crédits pour la rénovation de la roue à aube. Il remercie Mme Périssaguet pour le travail réalisé.*

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu l'avis de la commission « Finances » recueillie par voie dématérialisée ;

Vu le projet de décision modificative telle qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant l'exposé de Mme Périssaguet, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

**DÉCIDE :**

- De modifier le budget annexe « Musée de la Filature des Calquières » 2025 selon la décision modificative n°1 annexée à la présente délibération, et dont les grandes lignes sont décrites ci-après :

Cpte	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM n°1	TOTAL	Cpte	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM n°1	TOTAL
<b>OPERATIONS REELLES</b>									
011	Charges à caractère général	68 500,00 €	12 000,00 €	80 500,00 €	013	Atténuation de charges	14 000,00 €	3 500,00 €	17 500,00 €
012	Charges de personnel & Frais assimilés	86 441,00 €	4 634,00 €	91 075,00 €	70	Produits des Services	74 000,00 €		74 000,00 €
14	Atténuations de produits			0,00 €	73	Impôts & Taxes	0,00 €		0,00 €
65	Charges de gestion courante	50,00 €		50,00 €	74	Dotations & participations	12 500,00 €	451,87 €	12 951,87 €
66	Charges financières	0,00 €			75	Autres produits de gestion courante	65 241,90 €	9 099,13 €	74 341,03 €
67	Charges exceptionnelles				76	Produits financiers			0,00 €
068	Dotations aux amortissements et provisions				77	Produits exceptionnels		83,00 €	83,00 €
022	Dépenses Imprévues				78	Reprise sur amortissement et provisions			0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>154 991,00 €</b>	<b>16 634,00 €</b>	<b>171 625,00 €</b>		<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>165 741,90 €</b>	<b>13 134,00 €</b>	<b>178 875,90 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>									
023	Virement à la section d'investissement	11 000,90 €	-3 500,00 €	7 500,90 €		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250,00 €		250,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			0,00 €	042	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	043	Total des recettes d'ordre	250,00 €	0,00 €	250,00 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>11 000,90 €</b>	<b>-3 500,00 €</b>	<b>7 500,90 €</b>		Résultat reporté	0,00 €		0,00 €
002	Résultat reporté				002	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	165 991,90 €	13 134,00 €	179 125,90 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>165 991,90 €</b>	<b>13 134,00 €</b>	<b>179 125,90 €</b>					

Cpte	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	DM n°1	TOTAL	Cpte	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	DM n°1	TOTAL
<b>OPERATIONS REELLES</b>									
	Immobilisations corporelles - Informatique								
2183		19 000,00 €	-2 000,00 €	17 000,00 €					0,00 €
2188	Roue à aube								0,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>-2 000,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>	16	Emprunt	9 600,00 €	1 500,00 €	11 100,00 €
						<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>11 100,00 €</b>
<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>									
1641	Remboursement capital des emprunts		0,00 €	0,00 €	1068	Affectation du résultat N-1 (autres réserves)	0,00 €		0,00 €
					23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
					27	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>-2 000,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>11 100,00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>									
					021	Virement de la section de fonctionnement	11 000,90 €	-3 500,00 €	7 500,90 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250,00 €	0,00 €	250,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>250,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>250,00 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>11 000,90 €</b>	<b>-3 500,00 €</b>	<b>7 500,90 €</b>
001	Résultat Reporté	1 350,90 €	0,00 €	1 350,90 €	001	Résultat Reporté		0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>20 600,90 €</b>	<b>-2 000,00 €</b>	<b>18 600,90 €</b>		<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>20 600,90 €</b>	<b>-2 000,00 €</b>	<b>18 00,90 €</b>

## 9°) FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – SUBVENTIONS « FAÇADES ET VITRINES

»

*Délibération n°2025-07-045 – Publiée et transmise en Préfecture le 10 juillet 2025*

M. le Maire expose que des dossiers de demande de subvention au titre de l'opération « Façades et vitrines » seront déposés et soumis à la commission « Façades et Vitrines ».

Pour information, le solde de l'enveloppe allouée à l'opération « vitrines et façades » est de 30 000 € à la date du 08 juillet 2025, avant la présentation de la délibération.

*M. Chaze demande ce qu'il se passe si on doit dépasser l'enveloppe.*

*M. le maire explique qu'il faudra alors en discuter ensemble.*

*Mme Périssaguet ajoute qu'il faudrait alors probablement faire une décision modificative.*

*M. le maire rappelle la procédure d'attribution de la subvention, impliquant une autorisation d'urbanisme et la production d'une facture. Il ajoute qu'il signe beaucoup d'autorisation de travaux et d'autorisation d'occupation du domaine public.*

*M. Collange explique que depuis le début de la mise en place de ces subventions, c'est environ 400 000 € qui ont été alloués.*

### **Le Conseil municipal,**

Vu le budget primitif 2025 ;

Vu les dossiers de subventions présentées par les demandeurs ;

Considérant l'avis de la commission « façades et vitrines » en date du 27 mai 2025 ;

Considérant l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

### **DÉCIDE :**

- D'accorder une subvention au titre de l'opération « façades et vitrines » aux personnes concernées selon le tableau présenté ci-après :

N° DOSSIER	DEMANDEUR / ADRESSE DES TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX FAÇADES	MONTANT TRAVAUX VITRINES	SUBVENTION PROPOSÉE
2025/01	Henriette MARCEL 28, avenue Foch	8 415 €		<b>2 524,50 €</b>
2025/02	SCI ELOCAM 5, avenue Conturie		8 440,33 €	<b>1 500,00 €</b>
2025/03	Annick GLACET 26 – 28 rue haute	8 477,45 €		<b>2 543,26 €</b>
2025/04	SCI GEORGETTE CORP 48 15, avenue Conturie		12 405,77 €	<b>1 500,00 €</b>
2025/05	Michel EUDES 5, boulevard des Capucins		10 739,90 €	<b>1 500,00 €</b>
2025/06	André SOLIGNAC 7, avenue Conturie		12 196,80 €	<b>1 500,00 €</b>

2025/07	SARL AUFLOMAT 3, avenue Joffre		4 621 €	<b>1 386,30 €</b>
2025/08	Anne TURC-BARON 2 bis, rue du Pont Vieux		4 742,23 €	<b>1 422,67 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>13 876,73 €</b>

### **10°) FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – SUBVENTIONS A DEUX ASSOCIATIONS**

*Délibération n°2025-07-046 – Publiée et transmise en Préfecture le 10 juillet 2025*

M. Venier explique que deux associations ont déposé des demandes de subventions :

- L'association des commerçants et artisans de Langogne demande une subvention exceptionnelle de 1 500 € dans le cadre des animations qu'elle réalise. La commission « Associations » propose d'attribuer une subvention de 750 €.
- L'association « Margerythmes » demande une subvention de fonctionnement de 1 000 €, pour acheter notamment un véhicule. La commission « Associations » propose d'attribuer une subvention « starter » de 150 €.

Il rappelle que le budget consacré aux subventions des associations est de 85 000 € pour l'année 2025, et que 83 850,00 € de crédits ont déjà été consommés.

#### **Le Conseil municipal,**

Vu le budget primitif 2025 ;

Vu l'avis de la commission « Associations » sollicitée par voie dématérialisée ;

Considérant l'exposé de M. Venier, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

#### **DÉCIDE :**

- De verser à l'association des commerçants et artisans de Langogne une subvention exceptionnelle de 750 €, à la condition que les actions soutenues soient effectivement réalisées.
- De verser à l'association « Margerythmes » une subvention de fonctionnement de 150 €.
- De donner tout pouvoir à M. le Maire concernant la mise en œuvre de ces subventions.
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget pour l'année 2025.

### **11°) COMPETENCE GENERALE – VOIRIE – DENOMINATION DE RUES**

*Délibération n°2025-07-047 – Publiée et transmise en Préfecture le 10 juillet 2025*

M. Collange rappelle que depuis la loi dite « 3DS » du 21 février 2022, toutes les communes ont l'obligation de procéder à la dénomination des voies et au numérotage des bâtiments, afin notamment de faciliter l'intervention des services de secours et le déploiement des réseaux tels que la fibre. Lors du dernier conseil municipal, la dénomination de la rue située entre la RD 26 et les terrasses du Lac a été différé. Il convient donc de nommer cette rue.

#### **Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-30, L2212-1 et 2, ainsi que L2213-28 ;

Considérant que certaines voies de la commune de Langogne ne portent pas de dénomination, et notamment celles situées dans les hameaux ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Considérant l'exposé de M. Collange, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

### **DÉCIDE :**

- D'adopter les dénominations suivantes :
  - Lac de Naussac
    - Une voie libellée *Promenade des berges du Lac* est créée entre le carrefour avec la RD 26 et le camping des Terrasses du Lac
- De charger M. le maire de procéder à la numérotation des immeubles de cette voie
- D'autoriser M. le maire à signer tout document et à prendre toute décision relative à cette affaire.

### **12°) COMPETENCE GENERALE – MOTION – DEFENSE DU MODELE DE SECURITE CIVILE FRANÇAIS**

*Délibération n°2025-07-048 – Publiée et transmise en Préfecture le 10 juillet 2025*

M. le maire explique qu'un rapport sur l'activité des sapeurs-pompiers volontaires publié par l'Inspection Générale de l'Administration et l'Inspection générale de la Sécurité Civile semble remettre en cause le statut des volontaires au sein des sapeurs-pompiers, ou tout au moins de limiter le volume d'heures de volontariat pouvant être réalisé. Il propose que soit rappelé l'attachement des élus locaux au fonctionnement actuel de la sécurité civile française, en approuvant la motion portée par l'Union régionale des Sapeurs-Pompiers du Sud-Méditerranée.

*M. Chabalié dit qu'il n'y a pas d'alternative à ce modèle. La participation au fonctionnement du SDIS représente déjà un budget important pour les collectivités.*

*M. le maire informe l'assemblée que le congrès départemental des sapeurs-pompiers se déroulera le week-end du 20 septembre à Langogne.*

### **Le Conseil municipal,**

Vu la motion de défense du volontariat et de notre modèle de sécurité civile adoptée par l'Union régionale des Sapeurs-Pompiers du Sud-Méditerranée telle qu'annexée à la présente délibération ;

Considérant l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité :

### **DÉCIDE :**

- D'approuver la motion de défense du volontariat et de notre modèle de sécurité civile adoptée par l'Union régionale des Sapeurs-Pompiers du Sud-Méditerranée telle qu'annexée à la présente délibération.

- De charger M. le maire de transmettre à l'Union régionale des Sapeurs-Pompiers du Sud-Méditerranée, au président de l'UD des sapeurs-pompiers volontaires ainsi qu'au président et au directeur du CASDIS de la Lozère copie de la présente délibération.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal, en vertu de l'article L.2122-22.

- **Décision n°2025-09 du 27 mai 2025 : Modification de la régie de recettes pour les droits de place**

Il a été décidé de modifier la régie de recettes pour les droits de place de la façon suivante :

- Les recettes pourront être perçues, en plus des autres modes déjà prévus, contre la remise d'un justificatif issu d'un carnet à souche ou par la signature d'un document attestant formellement la présence du bénéficiaire.

- **Décision n°2025-10 du 10 juin 2025 : Demande de subventions – amende de police**

Il a été décidé :

- De solliciter une subvention au titre des amendes de police, en s'engageant à réaliser des travaux de sécurité routière pour un montant de 13 164,72 € HT.

- **Décision n°2025-11 du 17 juin 2025 : Concession – case de columbarium**

Il a été décidé d'attribuer une concession pour une case de columbarium dans les conditions suivantes :

- Bénéficiaire : Mme Christiane GRAVIL
- Case n°25.
- Concession cinquantenaire
- Montant de la concession : 500 €

Le conseil prend acte de ces décisions.

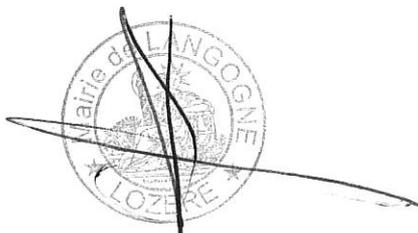
### **QUESTIONS DIVERSES.**

M. le maire rappelle la tenue de la cérémonie du 14 juillet à 11h30, ainsi qu'une animation le 13 juillet au soir organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers et les Lango'folies, avec le tir du feu d'artifice à 22h30.

M. le maire lève la séance à 18h50

**Le maire,**

**Marc OZIOL**



**Le secrétaire de séance,**

**Jean-François COLLANGE**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-François Collange'.

